

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 17 janvier 2022 tenue en huis clos, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire

M. Martin Vézina → Conseiller

M. François Pichette → Conseiller

Mme Nathalie Vézina → Conseillère

Mme Véronique Mathieu → Conseillère

Mme Nancy Paquet → Conseillère

M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-01-01-00

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Considérant les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la COVID-19 ;

Le conseil siège à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter par la voie de l'application Zoom. Cette séance sera publicisée dès que possible sur le site internet, permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-01-02-00

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE6094

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.......6094



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

3.	ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL	6096
3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021	6096
4.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6096
4.1	Dépôt et autorisation des comptes du mois	6096
4.2	Emploi : Adjoint au directeur général	6097
4.3	Dépôt : Liste des donateurs et du rapport de dépenses des candidats	6097
4.4	Remboursement du solde disponible : Règlement d'emprunt 406-2014 « Règlement	;
d'er	mprunt décrétant une dépense, des travaux et un emprunt pour un montant de 833 637	.83\$
pou	r l'assainissement des eaux usées dans le développement de la seigneurie »	. 6098
4.5	Adoption : Règlement 491-2021 « sur la régie interne des séances du conseil de	
la N	funicipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans »	. 6098
4.6	Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement 495-2022 « adoptant un	n code
d'ét	thique et de déontologie pour les élus municipaux »	.6099
4.7	Nomination d'un maire suppléant	. 6099
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	. 6100
6.	TRANSPORT	.6100
7.	HYGIÈNE DU MILIEU	.6100
7.1 usée	Renouvellement de mandat d'assistance technique : Ouvrages d'eau potable et d'ea es 6100	ux
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	.6101
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	.6101
9.1	Adoption de règlement : Règlement 492-2021 « Règlement abrogeant et remplaçant	le le
règl	ement numéro 191 constituant un comité consultatif d'urbanisme »	
9.2	Nominations : Comité consultatif d'urbanisme	.6102
10.	LOISIRS ET CULTURE	.6102
11.	CORRESPONDANCE	.6102
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	.6102
13.	DIVERS	.6103
	Demande d'aide : Déneigement du stationnement de l'église	
13.2	2 Autorisation de fermeture de la route des Prêtres : Défi de l'Île	.6103
	Modification : Annexe A du règlement sur les stationnements #402-2013-RMU-03.	
13.4	Bâtiments délabrés : 480 Côte du Pont	.6105



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS6105	í
15. LEVÉE DE LA SÉANCE6105	;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021

2022-01-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 6 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance.

Il est proposé par M. Patrick Noël appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 tel que rédigé.
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2022-01-03-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

2022-01-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. François Pichette appuyé par Mme Véronique Mathieu

- 1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 171 926,86 \$ pour le mois de décembre 2021.
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

> Document déposé : 2022-01-04-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Emploi : Adjoint au directeur général

2022-01-04-02

CONSIDÉRANT la démission de l'employée 02-0002 et la nécessité de combler le poste laissé vacant ;

CONSIDÉRANT la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'adjoint au directeur général ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Ame Nathalie Vézina appuyé par Ame Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Procéder à l'embauche de Moctar Falke au poste d'adjoint au directeur général de la Municipalité.
- 2. Fixer la rémunération de Moctar Falke au taux horaire proposé par le comité de sélection.
- 3. Assujettir Moctar Falke au respect de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur.
- 4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2022-01-04-02 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Dépôt : Liste des donateurs et du rapport de dépenses des candidats

2022-01-04-03

En vertu de l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), les membres du conseil municipal doivent, à titre de candidat relativement à l'élection du 7 novembre 2021, remettre au directeur général, dans les 90 jours suivants le jour du scrutin, la *Liste des donateurs et rapport de dépenses* sur le formulaire prescrit par le Directeur général des élections (DGE-1038). La date limite pour la production de ce rapport est le 5 février 2022.

Documents déposés : 2022-01-04-03

2022-01-04-03-01 2022-01-04-03-02 2022-01-04-03-03 2022-01-04-03-04



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

> 2022-01-04-03-05 2022-01-04-03-06 2022-01-04-03-07

4.4 Remboursement du solde disponible : Règlement d'emprunt 406-2014 « Règlement d'emprunt décrétant une dépense, des travaux et un emprunt pour un montant de 833 637.83\$ pour l'assainissement des eaux usées dans le développement de la seigneurie »

2022-01-04-04

Il est proposé par M. Patrick Noël appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Rembourser le solde disponible au règlement d'emprunt 406-201 « Règlement d'emprunt décrétant une dépense, des travaux et un emprunt pour un montant de 833 637.83\$ pour l'assainissement des eaux usées dans le développement de la seigneurie » pour un montant de 65 450\$ et l'appliquer à l'encontre des dettes en capital et en intérêts.
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2022-01-04-05 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Adoption : Règlement 491-2021 « sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans »

2022-01-04-05

CONSIDÉRANT que l'article 491 du *Code municipal du Québec* (*L.R.Q.*, *chapitre C-27.1*) permet à un conseil municipal d'adopter des règlements afin de régir la conduite de ses débats, le maintien de l'ordre et de la bienséance pendant ses séances publiques;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pierrede-l'Île-d'Orléans désire remplacer son règlement sur la régie interne des séances publiques.

Il est proposé par Mme. Nancy Paquet appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le règlement numéro 491-2021 « sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans » tel que rédigé.



N° de résolution ou annotation PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.
- 3. Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Document déposé : 2022-01-04-06 **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4.6 Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement 495-2022 « adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux »

2022-01-04-06

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux ;

M. François Pichette donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 17 janvier 2022, le projet de règlement numéro 495-2022 « adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux » tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.

Ce projet de règlement a pour but d'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et de contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Municipalité, d'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre, de prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement, avec discernement et d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2022-01-04-07

4.7 Nomination d'un maire suppléant

2022-01-04-07



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT que l'article 116 du Code municipal du Québec permet de « nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés » ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil afin de pallier une éventuelle absence ou incapacité du maire ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire nommer un(e) maire(esse) suppléant(e).

Il est proposé par Mme. Nathalie Vézina appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Nommer M. François Pichette à titre de maire suppléant pour remplacer le maire et exercer les pouvoirs et devoirs de celui-ci en son absence.
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2022-01-04-09 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6. TRANSPORT
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Renouvellement de mandat d'assistance technique : Ouvrages d'eau potable et d'eaux usées

2022-01-07-01

CONSIDÉRANT les exigences relatives à la modification du règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de service « Offre de services professionnels – Assistance technique pour les ouvrages d'eau potable et eaux usées » préparé par Nordikeau datée du 10 décembre 2021.

Il est proposé par M. Patrick Noël appuyé par M. François Pichette



N° de résolution ou annotation PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

- 1. Accepter l'offre de service préparée par Nordikeau pour obtenir une assistance technique pour les ouvrages d'eau potable et d'eaux usées pour un montant de 12 676,00 \$ avant taxes.
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2022-01-07-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Adoption de règlement : Règlement 492-2021 « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 191 constituant un comité consultatif d'urbanisme »

2022-01-09-01

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens que le conseil municipal soit doté d'un comité pour l'aider à rencontrer ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour le conseil d'avoir un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures, et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A 19-1);

Ce règlement a pour but de former un comité qui pourra soutenir le conseil municipal en étudiant et en soumettant des recommandations concernant les projets d'urbanisme, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Martin Vézina appuyé par Mme Nathalie Vézina

- 1. Adopter le règlement numéro 492-2021 « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 191 constituant un comité consultatif d'urbanisme » en effectuant les modifications suivantes :
 - À l'article 3, remplacer le terme « le 2° mardi avant la séance du conseil municipal » par « selon les disponibilités de ses membres » ;
 - À l'article 11, remplacer le terme « résolution du conseil municipal » par « résolution par le comité consultatif d'urbanisme »;
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

3. Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Document déposé : 2022-01-09-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Nominations : Comité consultatif d'urbanisme

2022-01-09-02

CONSIDÉRANT les articles 6, 7 et 8 du règlement 492-2021, « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 191 constituant un comité consultatif d'urbanisme » ;

CONSIDÉRANT que le mandat de quatre membres du comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 31 octobre 2021.

Il est proposé par Ame Véronique Mathieu appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

- 1. Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme ci-dessous pour un mandat de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 octobre 2023 :
- Siège 3 : Dominique Gourdeau
- Siège 5 : Julia Sotousek
- Siège 6 : Sylvain Bergeron
- Siège 7 : Martin Vézina
 - 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2022-01-09-02 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

11. CORRESPONDANCE

2022-01-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de décembre 2021 est déposée.

Document déposé : 2022-01-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2022-01-12-00



ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

13.1 Demande d'aide : Déneigement du stationnement de l'église

2022-01-13-01

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée pour le déneigement de l'église de Saint-Pierre par la Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans;

CONSIDÉRANT la situation financière précaire de la fabrique dans le contexte pandémique actuelle et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation.

Il est proposé par M. François Pichette appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Octroyer une aide financière non récurrente de 3450 \$ à la Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans pour le déneigement de l'église de Saint-Pierre.
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2022-01-11-11 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Autorisation de fermeture de la route des Prêtres : Défi de l'Île

2022-01-13-12

CONSIDÉRANT la demande de l'école de l'Île d'Orléans de tenir le Défi de l'Île le 10 juin 2022 sur la route des Prêtres.

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina appuyé par Mme Véronique Mathieu

- 1. Permettre l'activité « Défi de l'Île » en vertu du règlement numéro 397-2014 RMU-05 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.
- 2. Autoriser la tenue d'un événement le 10 juin 2022 dans le cadre du Défi santé 2022.
- 3. Autoriser la fermeture de la route des Prêtres lors de l'événement Défi Santé 2022.



Nº de résolution

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

- 4. Demander à la responsable des communications et chargé de projet de transmettre un communiqué afin d'informer les résidents de la route des Prêtres de la tenue de l'événement avant le 3 juin 2022.
- 5. En cas de pluie, le conseil autorise la remise de l'activité à une date ultérieure.
- 6. La présente autorisation est conditionnelle à l'acceptation de la fermeture de la route par la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.
- 7. La présente autorisation est conditionnelle à ce que l'école de l'Île d'Orléans détienne une police d'assurance couvrant les activités prévues au Défi de l'Île et tienne indemne la Municipalité de Saint-Pierre-del'Île-d'Orléans de toute réclamation en lien avec la tenue de l'événement.
- 8. Transmettre la présente résolution à la Sûreté du Québec, à la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, à la MRC de l'Île d'Orléans, à la responsable des communications et chargé de projet et au directeur des services incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
- 9. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.
- 10. Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Document déposé : 2022-01-11-03 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Modification: Annexe A du règlement sur les stationnements #402-2013-RMU-03

2022-01-13-13

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Municipalité pour effectuer un changement au règlement sur les stationnements;

proposé par Il est M. Martin Vézina appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Remplacer l'annexe A du règlement sur les stationnements #402-2013-RMU-03 par le document 2022-01-11-06-01
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés: 2022-01-11-06

2022-01-11-06-01



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4 Bâtiments délabrés : 480 Côte du Pont

2022-01-13-04

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de consultation de la firme Groupe Altus le 28 septembre 2021.

CONSIDÉRANT les articles 14.2 et 1097 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'acquisition des lots 6 186 485 et 6 186 474 à des fins d'utilité publique.

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. De procéder à l'expropriation des lots 6 186 485 et 6 186 474 du cadastre du Québec et ce, à des fins d'utilité publique.
- 2. De mandater la firme Morency Société d'avocats afin qu'elle entreprenne les procédures requises pour donner effet à la présente résolution.
- 3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2022-01-13-04 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-01-14-00

À 20 h 25, Monsieur le maire précise qu'aucun citoyen n'a envoyé de questions avant la présente séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-01-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto. 1

Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A. Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ Note au lecteur : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.